## Le logement

les règles que lui impose le gouvernement, mais qu'il lui est impossible de fonctionner avec des règles inconnues qu'on modifie brusquement. Cette incertitude bouleverse tous les plans du secteur de l'immobilier. Ce fait, le gouvernement ne l'a pas encore compris.

En raison donc du caractère instable de la situation, le secteur du bâtiment s'est trouvé désemparé. Ses activités étaient constamment freinées, puis relancées sans aucune orientation précise. On espérait donc dans le secteur que le programme des IRLM serait renouvelé, ce qu'on a fait à diverses reprises, mais toujours à la dernière minute. Enfin, en décembre dernier, le programme a pris officiellement fin. Est-ce pour de bon? Seul le temps le dira. Le ministre du logement ressuscitera peut-être le programme, mais je suis sûr que cette fois le ministre des Finances ne l'y aidera pas.

Quelles ont été les conséquences de la suppression du programme des IRLM en décembre dernier? Sa disparition a semé la panique dans le secteur du logement dont les plans pour 1982 s'effondraient, du fait que les promoteurs n'avaient plus droit aux subventions accordées dans le cadre du programme, si les rigoles n'étaient pas creusées et les semelles coulées avant la fin de décembre. Chose fort prévisible, les travaux ont dû être effectués en surtemps et le matériel, loué à des tarifs élevés, ce qui a fini par augmenter le coût de la construction. Voilà pourquoi les locataires des logements dont la construction a été subventionnée dans le cadre de ce programme paieront des loyers plus élevés.

J'en ai assez dit au sujet des programmes gouvernementaux. Je voudrais maintenant parler des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt ont-ils quelque rapport avec l'industrie du bâtiment? Si oui, le ministre ne semble pas consulter le ministre des Finances en vue de faire quelque chose. La Chambre se rappelle que l'un des premiers gestes du gouvernement Clark en 1979, a été de charger le comité des Finances et du Commerce et des questions économiques d'examiner le problème des taux d'intérêts déjà trop élevés à cette époque-là. J'ai eu l'honneur de présider ce comité au cours de la 31° législature. Les membres du comité en ont fait une étude approfondie. Le comité convoqua des économistes, les plus réputés en matière de taux d'intérêt, des consultants et des professeurs de tous les coins du pays pour leur demander comment venir à bout des taux d'intérêt élevés et quelles solutions s'offraient au gouvernement.

Le critique financier du parti libéral qu'on retrouvait au sein du comité, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale, s'adressant au député de Saint-Jean-Ouest, alors ministre des Finances, lui a dit ce qui suit à la réunion du comité, le 30 octobre 1979:

Monsieur le ministre, j'aimerais vous signaler que votre politique de taux d'intérêt élevé ralentirait l'économie: elle causera la perte de milliers d'emplois; elle signifiera un accroissement du coût de la vie. Elle forcera probablement l'industrie de la construction et du logement à interrompre tous ses travaux, ce qui signifiera la perte de milliers d'emplois dans ces secteurs.

Cette politique aura pour effet de rendre inabordable, pour la plupart des Canadiens à revenu moyen ou à faible revenu, l'achat de maisons. Elle fera du tort aux petites entreprises, qui dépendent de leurs emprunts à des banques pour fonctionner. Elle nuira aux agriculteurs qui dépendent également des prêts bancaires et entraînera donc une augmentation des prix alimentaires.

Voilà ce qu'a dit le député de Windsor-Ouest à la séance du comité des Finances le 30 octobre 1979.

Comme vous le savez monsieur l'Orateur, des élections ont eu lieu pas très longtemps après cette séance. Au cours de la campagne qui suivit et par la suite, le député, aujourd'hui ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale, promit à la Chambre, à ses électeurs et à tous les contribuables canadiens, que si les taux d'intérêt ne se stabilisaient pas ou même se maintenaient à leur niveau, il démissionnerait. Je vais comparer les anciens taux aux taux actuels.

Mais avant, je voudrais rapporter certains propos du premier ministre (M. Trudeau) qui, au cours de la dernière campagne électorale a promis,le 10 février 1980 à Toronto qu'il gérerait l'économie de façon plus saine, ce qui ferait baisser les taux d'intérêt. Le gouvernement essaie peut-être de gérer l'économie, mais ce n'est certainement pas de façon plus saine. Si je faisais partie du gouvernement libéral et si je gérais l'économie avec de si piètres résultats, je ne serais certainement pas prêt à l'admettre.

A combien s'élevaient alors les taux d'intérêt et à combien s'élèvent-ils maintenant? Les taux d'intérêt qui affolent tellement le député de Windsor-Ouest étaient les suivants à l'époque des élections de 1980: le taux de la Banque du Canada était de 14 p. 100, le taux d'intérêt hypothécaire de 13.5 p. 100 et le taux préférentiel des banques à charte de 15 p. 100. En août 1981, le taux bancaire battait tous les records atteignant 21.24 p. 100; le taux préférentiel des banques à charte atteignait 22.75 p. 100. Certains prêteurs exigeaient plus de 22 p. 100 pour la première hypothèque.

## • (1650)

Le gouvernement d'en face a eu un peu de chance depuis je ne pense pas qu'on puisse l'attribuer à une bonne planification mais plutôt à la chance—car les taux d'intérêt hypothécaires se rapprochent davantage de 19 p. 100 que de 22 p. 100. Néanmoins, nous sommes bien loin des 15 p. 100 dont l'opposition libérale de l'époque se plaignait tant.

Nous savons ce qu'a fait le gouvernement. Un député, qui est maintenant ministre, a menacé de démissionner. Le gouvernement n'a rien fait pour faire baisser les taux d'intérêt ou, en tout cas, rien d'efficace.

Au cours de la trente-et-unième législature, notre gouvernement a proposé une mesure que nous aurions sans doute pu faire adopter à un jour près, je veux parler du fameux programme de déductibilité des taux d'intérêt et de l'impôt foncier. Certains députés de l'opposition libérale étaient prêts à la soutenir. Certains l'avaient appuyé lors des étapes précédentes. Nous discutions de ce bill depuis environ sept jours quand il s'est fait étouffer. Nous n'étudions ce projet de loi que depuis quatre jours et demi, mais voilà qu'aujourd'hui le ministre nous dit que c'est assez. Il nous a dit qu'il devait se hâter de faire adopter ce piètre projet de loi. J'en parlerai davantage dans un instant. Le ministre nous a avertis que demain les dispositions de l'article 75c du Règlement seront appliquées et que nous tiendrons un débat à ce sujet.

Le projet que nous avions présenté au sujet de la déductibilité des intérêts hypothécaires et de l'impôt foncier durant la 31° législature aurait aidé tous les Canadiens qui ont actuellement des ennuis à cause des politiques économiques du gouvernement actuel. Même avant la présentation de notre projet de loi, tout contribuable ayant le moindrement de moyens et en mesure de profiter de bons conseils en matière fiscale aurait pu